

L'an deux mil seize, le dix-huit mars à vingt heures, le Conseil municipal de Saint-Sulpice-le-Dunois s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion de la mairie sous la présidence de Monsieur Gérard DELAFONT, Maire.

Sont présents : Bruno DARDAILLON, Marie-Claude GUIGNAT, Robert DUMOULIN, Guy DEBROSSE, Jean-Luc PASQUIGNON, Christian DESFOUGERES, Bertrand PARINAUD, Christophe NEVEU, Mireille VALLET, Roger TISSIER, Danielle BUCHER.

Sont absents : Bernard PERICAT, Roger DUMOULIN, Dominique PASQUIGNON qui a donné procuration pour voter en son nom à Danielle BUCHER.

Monsieur Roger TISSIER est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire annonce que la délibération n° 151221.03 est annulée et remplacée par celle n° 151221.09 ayant le même objet. Le motif est que M. le Préfet de la Creuse a adressé un courrier dans lequel le dossier relatif aux bâtiments scolaires serait retenu au titre de 2016, pour un montant de 117.872.69 € (soit 60% d'une dépense de 196 454.48 € HT).

M. le Maire demande aux membres présents de bien vouloir approuver le compte-rendu de la réunion précédente. Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté par treize voix pour.

Délibération n° 160318.01 : Approbation du compte de gestion 2015 dressé par Madame Ana-Sofia RICHAUD-EYRAUD, receveur municipal.

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. En application des dispositions des articles L1612-12-12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par treize voix pour,

. après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de 2015 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

. après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur les valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par Madame Ana-Sofia RICHAUD-EYRAUD, receveur municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 160318.02 : Délibération du Conseil Municipal sur le compte administratif de 2015

Le Conseil Municipal de Saint-Sulpice-le-Dunois, réuni sous la présidence de M Bruno DARDAILLON, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par M. Gérard DELAFONT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés		279 917.83	0.00	17 045.66	0.00	296 963.49
Opérations de l'exercice	490 725.73	527 345.42	69 793.93	35 726.45	560 519.66	563 071.87
TOTAUX	490 725.73	807 263.25	69 793.93	52 772.11	560 519.66	860 035.36
Résultat de clôture		316 537.52	17 021.82			299 515.70
Restes à réaliser			91 674.51	38 749.46	91 674.51	38 749.46
TOTAUX CUMULES		316 537.52	108 696.33	38 749.46	91 674.51	338 265.16
RESULTATS DEFINITIFS		316 537.52	69 946.87			246 590.65

COMPTE ANNEXE POUR CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Résultats reportés		908.77				908.77
Opérations de l'exercice	1 644.72	1 740.63			1 644.72	1 740.63
TOTAUX	1 644.72	2 649.40			1 644.72	2 649.40
Résultat de clôture		1 004.68				1 004.68
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		1 004.68				1 004.68
RESULTATS DEFINITIFS		1 004.68				1 004.68

COMPTE ANNEXE POUR SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Résultats reportés		51 028.11		31 176.65		82 204.76
Opérations de l'exercice	74 643.06	69 783.59	12 914.77	17 427.74	87 557.83	87 211.33
TOTAUX	74 643.06	120 811.70	12 914.77	48 604.39	87 557.83	169 416.09
Résultat de clôture		46 168.64		35 689.62		81 858.26
Restes à réaliser			86 360.00	45 440.00	86 360.00	45 440.00
TOTAUX CUMULES		46 168.64	86 360.00	81 129.62	86 360.00	127 298.26
RESULTATS DEFINITIFS		46 168.64	5 230.38			40 938.26

2°) Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Délibération n° 160318.03 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 du budget principal

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé par délibération de ce jour le compte administratif 2015 du budget principal, statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation, considérant les éléments suivants :

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2015

- Solde d'exécution de l'exercice	- 34 067.48
- Résultat d'investissement 2014 reporté	17 045.66
- Solde d'exécution cumulé	- 17 021.82

RESTES A REALISER AU 31/12/2015

- Dépenses d'investissement	- 91 674.51
- Recettes d'investissement	38 749.46
- Solde	- 52 925.05

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2015

- Solde d'exécution cumulé	- 17 021.82
- Solde des restes à réaliser	- 52 925.05
- Résultat (besoin de financement si négatif)	- 69 946.87

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

- Résultat de l'exercice	36 619.69
- Résultat de fonctionnement 2014 reporté	279 917.83
- Résultat cumulé	316 537.52

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Affectation obligatoire :

. à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement 69 946.87

Solde disponible affecté comme suit:

. affectation complémentaire capitalisée en réserve au compte 1068	
. affectation à l'excédent de fonctionnement reporté sur BP 2016 (cpte 002)	246 590.65
TOTAL	316 537.52

Délibération n° 160318.04 : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 du budget annexe des services eau et assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé par délibération de ce jour le compte administratif 2015 du Budget Annexe du service eau et assainissement, statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation, considérant les éléments suivants :

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2015

- Solde d'exécution de l'exercice	4 512.97
- Résultat d'investissement 2014 reporté	31 176.65
- Solde d'exécution cumulé	35 689.62

RESTES A REALISER AU 31/12/2015

- Dépenses d'investissement	-86 360.00
- Recettes d'investissement	45 440.00
- Solde	-40 920.00

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2015

- Solde d'exécution cumulé	35 689.62
- Solde des restes à réaliser	-40 920.00
-Résultat (besoin de financement si négatif)	-5 230.38

RESULTAT D' EXPLOITATION à AFFECTER

- Résultat de l'exercice	-4 859.47
- Résultat d'exploitation 2014 reporté	51 028.11
- Résultat cumulé	46 168.64

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Affectation obligatoire :

. à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement 5 230.38

Solde disponible affecté comme suit:

. affectation complémentaire capitalisée en réserve au compte 1068	
. affectation à l'excédent d'exploitation reporté sur BP 2016 (cpte 002)	40 938.26
TOTAL	46 168.64

Questions diverses

- M. Bruno Dardaillon présente le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Il donne notamment lecture des dépenses de fonctionnement et d'investissement.
- M. le Maire fait circuler la pétition contre la fermeture éventuelle du guichet de la Gare de Saint Sébastien. En effet, la direction SNCF a prévu la fermeture de plusieurs guichets en Limousin pour 2016 : Allasac, Aubusson, Bellac, Le Dorat, St Sébastien, St Sulpice Laurière. La Souterraine serait également menacée. L'ensemble des conseillers municipaux ont signé cette pétition afin de lutter contre ces fermetures qui pénalisent les usagers.
- Concernant les travaux de réfection à la maison « Puygerolles », un devis sera demandé pour assurer la fermeture des ouvertures. M. Robert Dumoulin est chargé de ce travail.

- M. le Maire fait part que le SDEC instruit différents dossiers en collaboration avec ERDF relatifs à la réhabilitation du poste H 61 aux « Mesures » et aux travaux d'enfouissement HTA.
- M. le Maire communique les dates de la 30^{ème} exposition d'art qui se déroulera du 27 mars au 10 avril 2016. Quant au vernissage, il aura lieu le samedi 26 mars à 16 heures en présence de MM. Michel Vergnier, Député-Maire de Guéret, Rémi Recio, Sous-Préfet et Secrétaire général de la Préfecture, Mme Geneviève Barat, vice-présidente de la région Aquitaine – Limousin – Poitou – Charentes et Mme Simone Theillou, Maire honoraire.
- M. Bertrand Parinaud demande s'il est possible d'installer des bornes WIFI et le coût de cette prestation.
- M. Christophe Neveu fait le compte-rendu de la réunion à laquelle il a assisté au SDIC 23.
- M. le Maire fait savoir que neuf personnes ont participé le 16 mars 2016 à la séance ayant pour thème : « apprendre à greffer les arbres fruitiers sur table » en collaboration avec l'association des Croqueurs de Pommes de la Creuse. Cette formation a eu lieu un mercredi car le lendemain l'intervenant subissait une intervention chirurgicale. Il s'agit de la première animation dans le cadre de la création du verger communal.
